

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
1^{er} décembre 2021
Français
Original : anglais

Lettre datée du 18 novembre 2021, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de me référer à la 8906^e séance du Conseil de sécurité, tenue le 16 novembre 2021 au titre du point de la question « Maintien de la paix et de la sécurité internationales ». Les déclarations des intervenants et des membres du Conseil, ainsi que celles de l'Albanie, de l'Argentine, de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, du Bangladesh, de la Belgique, du Brésil, du Chili, du Costa Rica, de la Croatie, de l'Équateur, de l'Égypte, de la Finlande, de l'Allemagne, de l'Indonésie, de la République islamique d'Iran, du Japon, du Liechtenstein, de la Malaisie, de Malte, du Maroc, du Népal, des Pays-Bas, du Pakistan, du Pérou, de la Pologne, du Portugal, du Qatar, de la Slovaquie, de l'Afrique du Sud, de la Suisse, de la Turquie, de l'Ukraine, des Émirats arabes unis et de la République bolivarienne du Venezuela seront publiées en tant que compte rendu officiel du Conseil de sécurité (S/PV.8906).

Conformément à l'accord auquel sont parvenus les membres du Conseil pour la 8906^e séance, les délégations ci-après ont présenté des déclarations écrites, dont le texte est joint à la présente lettre : Australie, Guatemala, Italie et République de Corée. Conformément à la procédure décrite dans la lettre du 7 mai 2020, adressée aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/372), qui a été convenue en raison des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), ces déclarations seront publiées en tant que document officiel du Conseil de sécurité, et il y sera fait référence dans le compte rendu officiel publié sous la cote S/PV.8906.

Le Président du Conseil de sécurité
(Signé) Juan Ramón **de la Fuente Ramírez**



Annexe I

Déclaration de la Mission permanente de l'Australie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Qu'il me soit permis tout d'abord, Monsieur le Président, de remercier votre délégation d'avoir organisé ce débat public sur l'importante question de « La diplomatie préventive au service de la paix et de la sécurité : un objectif commun à tous les organes principaux de l'Organisation des Nations Unies ».

L'Australie, à l'instar du Mexique et de nombreux autres États autour de cette table et dans le monde, est profondément attachée au multilatéralisme. L'Australie continue d'appuyer fermement un système des Nations Unies adapté à sa mission, efficace, ouvert, transparent et responsable de son action devant tous les États Membres.

C'est avec plaisir que nous appuyons depuis longtemps la vision du Secrétaire général, qui place la prévention au centre des efforts de paix et de sécurité des Nations Unies. Les États Membres ont clairement exprimé leur espoir de voir l'ensemble du système des Nations Unies faire avancer ce programme avec détermination et sans délai.

Nous félicitons le Mexique d'avoir donné la priorité à la prévention en organisant cette manifestation phare, ainsi que d'avoir encouragé les organes de l'ONU à placer la prévention au cœur de leurs travaux. La diplomatie préventive est un outil essentiel pour prévenir les conflits, lutter contre les risques d'atrocités et mettre fin aux crises prolongées. La pérennisation de la paix exige une action menée à l'échelle du système des Nations Unies, et non exclusivement dans les domaines traditionnels de la consolidation de la paix. Aujourd'hui, l'occasion nous est donnée de nous pencher sur la manière dont les organes principaux de l'ONU peuvent recourir à la diplomatie préventive dans le cadre de leurs programmes respectifs.

L'Australie maintient son soutien à une véritable réforme des piliers de l'ONU que sont le développement, les droits humains et la paix et la sécurité. Si nous voulons que les réformes produisent des résultats concrets, il sera essentiel d'intégrer des méthodes de travail cohérentes dans l'ensemble du système des Nations Unies, d'approfondir et d'élargir les partenariats en dehors du système et d'améliorer la définition et la mise en œuvre de mesures efficaces en matière de prévention.

Les inégalités persistantes entraveront nos efforts, et il est impératif de prendre conscience du rôle clef joué par les femmes dans la prévention et de promouvoir et favoriser leur participation à la consolidation et à la pérennisation de la paix. Le renforcement de la diversité et de la représentativité au sein des organes principaux de l'ONU nous donnera la possibilité de promouvoir des processus inclusifs.

Dans la perspective de la mise en œuvre des dernières mesures de réforme du Secrétaire général énoncées dans *Notre Programme commun* (A/75/982), nous nous réjouissons de collaborer avec le Mexique, le Conseil de sécurité et les États Membres de l'ONU afin de consolider les acquis obtenus grâce aux efforts en cours et de bâtir une Organisation des Nations Unies aussi efficace que possible. Il s'agit notamment des efforts consentis actuellement par l'Organisation des Nations Unies pour pérenniser la paix, ainsi que de sa capacité et de sa volonté de faire face aux nouveaux défis mondiaux.

Annexe II

Déclaration de la Mission permanente du Guatemala auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : espagnol]

Le Guatemala remercie la délégation mexicaine, qui assure la présidence du Conseil de sécurité au cours du mois de novembre 2021, d'avoir convoqué ce débat public sur le thème « La diplomatie préventive au service de la paix et de la sécurité : un objectif commun à tous les organes principaux de l'Organisation des Nations Unies ». Nous remercions également les orateurs pour leurs déclarations.

Nous reconnaissons l'importance de la note de cadrage (S/2021/888, annexe), qui a été distribuée pour guider notre débat. Par ailleurs, nous souscrivons à la position exprimée dans la note selon laquelle les objectifs de l'Organisation des Nations Unies définis dans la Charte, ne pourront être atteints que par la mise en place réelle d'une harmonisation, d'une coopération et d'une collaboration complémentaire entre les organes principaux de l'ONU et, par leur intermédiaire, avec l'ensemble du système des Nations Unies. Lorsqu'ils interviennent au titre de leurs mandats respectifs, ils partagent tous les mêmes idéaux au service de la paix et de la sécurité internationales et jouent un rôle fondamental dans la diplomatie préventive.

Conformément à la Charte des Nations Unies, le Conseil de sécurité est l'organe chargé de prendre des mesures en cas de menace contre la paix et la sécurité internationales. Cependant, le Guatemala estime que les mesures que le Conseil est habilité à prendre pour rétablir la paix et la sécurité internationales, y compris les mesures énoncées au Chapitre VII de la Charte, sont des mesures de réaction. Il devrait au préalable épuiser tous les moyens pacifiques de règlement des différends par les bons offices, tels que prévus au Chapitre VI de la Charte. Dans ce sens, le Conseil de sécurité doit faire de la prévention des conflits une priorité, tout en harmonisant les efforts déployés au sein de la structure de l'ONU pour promouvoir le dialogue et la diplomatie préventive. Les statistiques ne laissent aucune place à l'interprétation : investir dans la prévention permettra d'éviter des pertes en vies humaines, mais aussi de tirer le meilleur parti des ressources financières limitées de l'Organisation.

En outre, nous nous réjouissons du fait que les États Membres de l'Organisation ont à leur disposition la Commission de consolidation de la paix, qui privilégie la prévention et dont les rapports à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et au Conseil de sécurité contribuent, grâce à une approche cohérente, à la réalisation de cet objectif.

Nous avons constaté que pendant les processus de transition des missions politiques spéciales, la Commission de consolidation de la paix peut et doit jouer un rôle essentiel pour maintenir un appui international afin qu'un pays puisse mettre en œuvre ses priorités, notamment en ce qui concerne le renforcement de ses institutions et ses priorités en matière de développement. Nous estimons que dans le cadre de ses activités, l'équipe de pays des Nations Unies doit s'appuyer sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, qui anticipe les besoins des pays, conformément aux priorités des gouvernements.

En outre, nous soulignons l'importance de l'état de droit aux niveaux national et international et du renforcement des institutions. Une société dotée d'institutions fortes et solides est indispensable pour le règlement et la prévention des conflits. À l'échelle internationale, nous attachons une grande importance au rôle important que joue la Cour internationale de Justice dans le règlement pacifique des différends

entre États. Le respect des décisions, des arrêts et des avis consultatifs de la Cour est essentiel pour veiller au respect de la Charte et du droit international et pour consolider le succès du système de justice internationale.

Pour terminer, nous réaffirmons notre position selon laquelle le Conseil de sécurité peut et doit envisager de recourir à l'ensemble des ressources disponibles pour la consolidation de la paix dans un contexte de transition et de prévention. Afin de consolider la paix, nous devons tirer les enseignements du passé. L'Organisation dans son ensemble et le Conseil de sécurité doivent s'adapter aux différents contextes qui caractérisent le monde actuel.

Annexe III

Déclaration de la Mission permanente de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous remercions la présidence mexicaine du Conseil de sécurité d'avoir organisé le présent débat public, qui arrive à point nommé, et exprimons notre gratitude aux intervenants pour leurs observations éclairantes.

La prévention des conflits est l'une des priorités de notre époque, et nous partageons le point de vue selon lequel la diplomatie préventive doit occuper une place plus importante dans les activités du système des Nations Unies. Nous sommes intimement convaincus que les questions de paix et de sécurité doivent être réglées au moyen d'une approche multidimensionnelle et inclusive qui englobe les aspects du développement, de la politique, de la sécurité, de la justice et des droits de l'homme, tout en tenant dûment compte du concept de continuum de la paix et du lien entre la paix, l'action humanitaire et le développement.

L'Italie a toujours appuyé le Secrétaire général dans son engagement à faire évoluer le paradigme de la gestion des crises vers la prévention des conflits et la pérennisation de la paix. Nous sommes des partisans de longue date de ses bons offices et nous nous félicitons du renforcement constant du rôle joué par le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix (DPPA) en matière de diplomatie préventive et de consolidation de la paix, conformément à l'objectif visant à renforcer l'action de l'ONU tout au long du cycle des conflits. Nous encourageons le DPPA à poursuivre dans cette voie au moyen d'initiatives solides et innovantes et à tirer pleinement parti de toutes les synergies possibles, notamment avec le Fonds pour la consolidation de la paix. Dans le même esprit, nous convenons de la nécessité de renforcer l'approche globale qui est au cœur de la réforme et qui occupe une place importante dans l'initiative du Secrétaire général, *Notre Programme commun* (A/75/982).

La défense de la paix dans le monde menée par l'Organisation des Nations Unies doit être globale par nature. Afin de favoriser une action concertée forte de la part de la communauté internationale, l'Italie estime que l'ONU doit jouer le rôle de cheville ouvrière et de catalyseur des efforts communs, tout en privilégiant une répartition efficace des tâches entre tous les acteurs concernés, à savoir les institutions spécialisées, les institutions nationales et les organisations non gouvernementales (ONG), ainsi que les groupes parlementaires et les institutions universitaires.

Les entités du système des Nations Unies, tant à titre individuel que collectif, devraient revoir les politiques et programmes existants et concentrer davantage leurs efforts sur l'atténuation des causes profondes des conflits. Elles devraient définir des moyens pratiques de coopérer efficacement dans le cadre de la diplomatie préventive et de la promotion de l'état de droit. Nous proposons d'associer davantage l'Assemblée générale à la diplomatie préventive, en instituant des séances régulières avec le Conseil de sécurité afin d'examiner les situations sujettes aux conflits. Nous estimons que le Conseil économique et social doit jouer un rôle plus important dans l'identification des problèmes sociaux et économiques susceptibles de déboucher sur une crise, ainsi que dans l'élaboration de stratégies visant à traiter les causes économiques et sociales des conflits.

Enfin, nous suggérons de recourir dans une plus large mesure à la Cour internationale de Justice pour le règlement pacifique des différends. Les États Membres devraient en outre consacrer davantage de fonds à la diplomatie préventive, lesquels pourraient également servir à mettre sur pied des équipes de diplomatie préventive de taille réduite dans les centres régionaux, à renforcer les capacités d'alerte

rapide et à assurer une transition harmonieuse entre l'alerte rapide et l'intervention rapide. Il convient d'assurer une coopération plus étroite entre les organismes de développement et les organismes humanitaires et de défense des droits de l'homme, tant sur le terrain qu'au Siège.

Nous pensons que le Conseil de sécurité doit encore resserrer ses liens avec la Commission de consolidation de la paix, qui est la mieux à même de mobiliser et de coordonner l'appui aux priorités en matière de consolidation de la paix et aux plans de développement, ainsi qu'avec l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et la Cour internationale de Justice. Cependant, nous avons besoin d'un engagement plus ferme et d'une plus grande unité de la part du Conseil de sécurité.

Nous estimons en outre que l'Organisation des Nations Unies doit pouvoir compter sur la contribution essentielle des organisations régionales, dans la mesure où celles-ci sont les mieux placées pour déceler les signes avant-coureurs et pour déployer des outils de prévention avant toute escalade des tensions. L'Italie a également placé la prévention et le règlement des conflits au cœur de ses préoccupations, en sa qualité de membre de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. La contribution que cette dernière apporte à la prévention des conflits, en tant qu'organisation régionale relevant du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, est en parfaite adéquation avec le concept d'une approche globale de la paix, reconnaissant la sécurité, le développement et les droits humains comme des composantes indivisibles d'une société stable, prospère et plurielle. Telle est l'idée qui sous-tend la vision du Secrétaire général concernant une Organisation des Nations Unies réformée.

Nous ne saurions trop insister sur le rôle que joue la société civile dans la promotion de sociétés résilientes et la prévention de l'escalade des tensions. Nous soulignons une fois de plus l'importance que revêt la pleine mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Pour l'Italie, la participation des femmes est cruciale si nous voulons garantir l'inclusion. À cet égard, le lancement, en 2017, du Réseau de femmes médiatrices de la région méditerranéenne répond à la nécessité pressante de promouvoir la participation des femmes dans une région qui est essentielle à la paix et à la stabilité mondiales. Les chefs religieux et les ONG jouent également un rôle déterminant pour prévenir l'escalade des tensions, favoriser les perspectives de paix et promouvoir le dialogue et la réconciliation. Le soutien apporté par la Communauté de Sant'Egidio au processus de paix en République centrafricaine en est un exemple notable. Le travail mené par l'ONG italienne Rondine Cittadella della Pace témoigne lui aussi de l'importante contribution que la diplomatie dite secondaire peut apporter à la prévention des conflits et à l'éducation à la consolidation de la paix et à la promotion des droits humains.

Nous sommes actuellement membre de trois formations nationales de la Commission de consolidation de la paix, et nous figurons parmi les principaux contributeurs au Fonds pour la consolidation de la paix. Le besoin de garantir un financement prévisible et durable de la consolidation et de la pérennisation de la paix est évident. Nous sommes dès lors désireux d'apporter notre coopération à la définition des moyens qui permettront de satisfaire ce besoin.

Annexe IV

Déclaration de M. Cho Hyun, Représentant permanent de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies

Ma délégation tient à remercier la présidence du Conseil de sécurité d'avoir organisé le présent débat public qui arrive à point nommé. Je souhaite également remercier le Secrétaire général, le Président de l'Assemblée générale, le Président du Conseil économique et social et la Présidente de la Cour internationale de Justice. La tenue de cette séance illustre parfaitement la manière dont le Conseil de sécurité se coordonne avec les autres organes principaux de l'ONU.

Comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport *Notre Programme commun* (A/75/982), nous sommes à un tournant de l'histoire. Malgré tous les efforts que nous déployons en matière de prévention des conflits et de consolidation de la paix, nous demeurons aux prises avec la triste réalité d'une persistance des conflits et de la violence dans de nombreuses régions du monde. Nous nous heurtons en outre à des défis multiformes, allant du terrorisme et de l'extrémisme violent aux discours de haine et à l'infodémie. Les effets néfastes des changements climatiques sur la paix et la sécurité se font de plus en plus sentir. Il est grand temps de redoubler d'efforts pour pérenniser la paix. À cet égard, nous nous félicitons vivement du rapport du Secrétaire général, *Notre Programme commun*, qui met en avant un système multilatéral plus solide et plus inclusif, dont le socle serait le système des Nations Unies, œuvrant en faveur de la prévention et de la consolidation de la paix par l'intermédiaire du nouvel agenda pour la paix.

Dans ce contexte, je voudrais souligner trois points.

Premièrement, ma délégation insiste sur l'importance que revêtent le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, ainsi que la démarche intégrée des Nations Unies. Comme cela a été réaffirmé dans le cadre du processus d'examen du dispositif de consolidation de la paix de 2020, pour être efficaces, les activités de consolidation de la paix doivent associer l'ensemble du système des Nations Unies. C'est également ce qui ressort de *Notre Programme commun*, qui indique que la prévention doit se fonder sur une meilleure articulation des activités relevant de la paix et de la sécurité, des droits humains, du climat et du développement.

Deuxièmement, il est essentiel d'accroître le rôle fédérateur sans pareil de la Commission de consolidation de la paix en tant qu'organe consultatif et de liaison à l'appui de la consolidation et de la pérennisation de la paix. Il convient en particulier de renforcer la coordination et la coopération entre le Conseil de sécurité et la Commission. Celle-ci fournit des avis écrits au Conseil de sécurité sur des questions liées à des pays en particulier, notamment en amont du renouvellement du mandat des missions de maintien de la paix. Cependant, il faut faire beaucoup plus. Nous avons besoin d'un mécanisme plus systématique pour assurer une consultation étroite entre ces deux organes.

Enfin, et non des moindres, nous devons veiller à ce que la prévention et la consolidation de la paix bénéficient d'un financement suffisant, prévisible et durable. À cet égard, je tiens à souligner l'importance que revêtent le Fonds pour la consolidation de la paix et l'appel pluriannuel du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix. Le Fonds pour la consolidation de la paix a notamment joué un rôle déterminant de catalyseur dans l'avancement de divers projets de consolidation de la paix. Nous devons dès lors continuer à rechercher des moyens de financer le Fonds, y compris par l'intermédiaire de contributions statutaires.

La République de Corée a toujours fait de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix une priorité. Elle est membre de la Commission de consolidation de la paix depuis 2015 et reste une fervente défenseuse du Fonds pour la consolidation de la paix et de l'appel pluriannuel. Par ailleurs, la pérennisation de la paix sera également abordée durant la Conférence ministérielle de 2021 des Nations Unies sur le maintien de la paix, qui se tiendra à Séoul le mois prochain. Nous espérons que cette rencontre nous offrira une nouvelle occasion privilégiée de consolider le rôle et la contribution du maintien de la paix dans les processus de transition et de pérennisation de la paix, et nous ne ménagerons aucun effort à cet égard.
